



Laon, le 5 avril 2019

Communiqué de presse

Les dotations de l'État aux communes de l'Aisne progressent en 2019

1. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) continue d'augmenter pour les communes de l'Aisne

Pour 2019, le montant de la DETR pour les communes et intercommunalités de l'Aisne a été fixé à 16,18 millions d'euros, soit une augmentation de 1,65 % par rapport à l'enveloppe 2018 qui était de 15,92 M€. Par rapport à 2014, l'enveloppe de la DETR a plus que doublé dans le département.

L'Aisne est cette année le deuxième département de France le mieux doté, après celui de la Gironde (16,9 M€).

A cela s'ajouteront des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dont la répartition sera effectuée par le préfet de région.

2. Malgré une diminution de la population départementale, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes progresse en 2019

Entre 2018 et 2019, le montant total de la DGF des communes de l'Aisne passe de 113,829 M€ à 115,077 M€ (+1,1 %). Au niveau national, le Gouvernement a stabilisé le montant des dotations aux collectivités territoriales pour la deuxième année consécutive.

Cette hausse pour les communes de l'Aisne intervient alors que la population départementale est en baisse (pop. DGF 2018 : 562 130 habitants ; pop. DGF 2019 : 559 134 habitants ; -0,53 %). La population constitue le principal critère de la part forfaitaire de la DGF. L'augmentation globale s'explique donc par l'augmentation des dotations de péréquation, notamment les dotations de solidarité rurale et urbaine, qui traduisent l'effort de solidarité vers les communes les plus fragiles. Ces dotations de péréquation représentent au niveau national 39 % du montant de la DGF. Elles n'en représentaient que 16 % en 2009.

3. Compte tenu de la part plus importante de péréquation au sein de la DGF, des communes peuvent néanmoins connaître une baisse limitée de leur dotation

En fonction de leur situation individuelle, les communes connaissent, comme tous les ans, des évolutions de leur DGF. Dans l'Aisne, 325 communes ont une DGF en hausse par rapport à 2018, 469 ont une DGF en diminution et 6 ont une DGF stable. Pour 2019, les évolutions ont été écrêtées, pour éviter des hausses ou des baisses trop importantes.

La diminution de DGF la plus forte pour une commune est de 19 515 €. 13 communes connaissent une baisse de DGF supérieure à 10 000 €. Pour 284 communes, la baisse est inférieure à 1 000 €.

L'augmentation de la DGF la plus forte pour une commune est de 260 404 €. 34 communes connaissent une hausse de DGF supérieure à 10 000 euros. Pour 162 communes, la hausse est inférieure à 1 000 euros.